

➤ **REGLEMENT DU CIMETIERE**

Une commission municipale a travaillé à la mise au point d'un règlement concernant la gestion du cimetière. Après avoir été discuté et amendé, le Conseil approuve à l'unanimité ce règlement, constitué de 13 chapitres et de 63 articles. Il entrera en vigueur le 1<sup>er</sup> mars 2006 et sera affiché à l'entrée du cimetière.

➤ **MARCHE «ESPACE ASSOCIATIF»**

Suite à un appel infructueux concernant les lots 1 et 2, la consultation a été relancée par marché négocié. Deux offres ont été reçues et sont en cours de négociation par le maître d'œuvre.

➤ **ATTRIBUTION DU MARCHE D'ASSAINIS-SEMENT ROUTE DE SAINT-JUERY**

Le montant estimé du marché était de 463 257,50 €H.T. Sept offres ont été reçues dans les délais. Après analyse par le maître d'œuvre Scherz'eau, la Commission d'Appel d'offres a retenu le regroupement des entreprises BENEZECH-GIULIANI pour un montant de 454 551,50 €H.T. Les travaux doivent durer 4 mois et commencer à la mi-mars.

Le Conseil approuve ce choix et autorise Monsieur le Maire à signer et remplir les formalités inhérentes à ce marché.

➤ **CONSTRUCTION DE LA SIXIEME CLASSE**

Les dernières estimations de l'école à la rentrée prochaine font état de 141 élèves, sans compter les moins de 3 ans. En conséquence, la création d'une 6<sup>ème</sup> classe paraît quasi certaine, la décision devant être entérinée début mars par l'Inspection académique. Comme il l'a affirmé par délibération du 27 avril 2005, le Conseil réitère sa volonté de créer une 6<sup>ème</sup> classe et autorise Monsieur le Maire à lancer la consultation auprès de l'architecte pour la construction d'une 6<sup>ème</sup> classe et d'un nouveau préau.

➤ **EMPRUNT POUR L'ESPACE ASSOCIATIF**

La construction de l'Espace associatif, qui doit débiter au printemps, nécessite de souscrire un emprunt de 300 000 € sur 20 ans, avec échéances semestrielles. Parmi les offres proposées, le Conseil retient à l'unanimité l'offre de la Caisse d'Epargne Midi-Pyrénées, à taux "multi période" d'un maximum de 3,71 % .

➤ **QUESTIONS DIVERSES**

➔ **Recensement général**

Il a eu lieu du 19 janvier au 18 février et s'est déroulé dans d'excellentes conditions. M. le Maire tient à souligner la qualité de l'ensemble de l'équipe, agents recenseurs et coordonnatrice. Le résultat de ce recensement sera confirmé par l'INSEE en 2007.

➔ **Transports scolaires 2006-2007**

Les transports constituent une compétence obligatoire de la C2A. Dès la rentrée prochaine, Celle-ci assurera donc les transports scolaires mais les services seront identiques, ainsi que la participation financière des familles. ALBIBUS fera bientôt une large campagne d'information à l'aide de différents supports.

➔ **Accès aux déchetteries d'Albi**

Les habitants de Cunac peuvent désormais accéder gratuitement aux déchetteries de Gaillaguès et Ranteil. Pour cela, ils devront présenter une carte d'accès délivrée par la Mairie, à raison d'une seule carte par foyer.

➔ **Informations concernant l'influenza aviaire ou grippe aviaire**

L'influenza aviaire est une maladie très grave qui peut affecter toutes les espèces d'oiseaux. Cette maladie virale peut, dans des conditions exceptionnelles de contacts étroits et répétés, être transmise directement de l'oiseau malade à l'homme et provoquer une maladie appelée alors "la grippe aviaire".

Le Ministère de la Santé a transmis des informations sur cette maladie (surveillance-confinement des oiseaux-mesures de bio sécurité).

Elles sont affichées à la mairie.

**→ Voirie Chemin du Pin**

Le complément de bornage ayant été effectué, les travaux d'aménagement de la voirie pourront être réalisés avant la fin de l'année.

**→ Chutes de neige des 28 et 29 janvier**

Suite aux fortes chutes de neige fin janvier, deux administrés ont proposé leurs services pour le déneigement de la commune. Il s'agit de Pascal COMBAL et Michel BARDY, dont le travail a été fort apprécié par la Municipalité comme par tous les habitants.

**→ Création d'une commission de travail sur les interventions exceptionnelles**

Cette commission aura pour but de faire un état des lieux pour les bâtiments communaux, mettre au point le Plan communal de sauvegarde, examiner les risques divers et les questions de sécurité, anticiper certaines situations. Elle sera constituée de Monsieur le Maire, C. PAGES, M. DUMAZEAU.